

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 janvier 2022

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Karine LANIAU, Catherine DUMAZERT et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, Damien GUILLAUMOT, Jürgen ALLEAUME, Xavier SEVERE, Marc SECHET.

Absentes :

Mmes Nathalie ECCLI, Martine COUDRIEU et Lucilia DA SILVA

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 19h15 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 5 : Nomination d'une nouvelle rue et de reporter le point existant n°5 (questions diverses) au point n° 6. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Fabrice AUCOULON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu du 17/12/2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 17/12/2021.

3) Bibliothèque : suppression des documents du fonds de la bibliothèque

Mme le Maire demande à Mme LANIAU, conseillère en charge de la bibliothèque municipale, de présenter le point. Elle expose au conseil municipal : Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction de critères. Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages soient cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou soient vendus ou détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler. Mme LANIAU ajoute que la bibliothèque départementale nous vient en aide pour cette action. Deux journées sont programmées avec les agents communaux (1 journée pour la visite des lieux et 1 journée pour la formation de désherbage).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise dans le cadre du « désherbage », les agents en charge de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent. Il donne également son accord pour que ces documents soient, selon leur état : vendus, cédés à titre gratuit à des institutions ou associations, détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le conseil municipal indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire.

4) Convention transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention « Entre le représentant de l'Etat et la commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ». Cette convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité et de l'obligation de transmission prévue par le code général des collectivités territoriales (exemple : délibération, maquette des Budgets Primitifs, des Comptes administratifs, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Mme la Maire à signer la convention et ses annexes éventuelles.

5) Nomination d'une nouvelle rue

Mme le Maire informe que la nouvelle rue qui relie la rue des Alouettes à la rue des Champs est presque terminée et que pour la mettre en service il faut lui donner un nom. Mme le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Mme le Maire propose au conseil municipal le nom de « Rue du Rouge Gorge » pour rester dans l'harmonie des noms des rues voisines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination de « Rue du Rouge Gorge » pour la nouvelle rue qui relie la rue des Alouettes à la rue des Champs.

6) Questions diverses

- Mme le maire nous fait part du courrier d'un Boissillon qui s'interroge subitement sur le nom de l'église de notre village, Saint-Pierre-es-Liens, laissant supposer qu'elle a été rebaptisée sous notre mandat. M. Marcel DUBOIS qui est en lien avec M. Frédéric GATINEAU, historien du diocèse d'Evry-Corbeil-Essonnes, nous indique que ce dernier serait tout à fait disposé à intervenir sur la commune pour quelques éclaircissements sur notre patrimoine religieux. M. GATINEAU nous a confirmé qu'au niveau du diocèse, l'église s'appelle St Pierre Es Liens depuis 1952 et s'est proposé de rechercher pourquoi cette évolution a eu lieu en 1952 (peut-être une erreur de transcription).

- Le second point évoqué concerne le marché des écoles et de la mairie, dont la réception de l'achèvement des travaux s'effectuait le mercredi 26 janvier. La plupart des entreprises ont levé les réserves imposées par l'architecte, d'autres ont pris beaucoup de retard mais restent tenues par l'obligation de terminer leur chantier. Nos agents techniques prendront à leur charge la finition de certains postes.

Mme le maire nous avise de l'ouverture d'un dossier sinistre (infiltration d'eau) concernant l'appartement qui reste à louer, retardant de ce fait sa mise sur le marché.

- Mme le maire revient sur le Plan Communal de Sauvegarde qui avait été remanié en fonction de la nouvelle équipe municipale. Il a été établi lors de la dernière commission des vice-présidents, qu'une réunion devait se tenir avec les responsables de chaque poste de ce PCS. La date du 09 avril prochain a été arrêtée.

- M. Jean-Michel DUMAZERT nous avise du remaniement de notre site internet, qui propose une navigation désormais plus fluide et intuitive. De nouveaux menus avec une classification plus pratique font leur apparition. Un lien est d'ailleurs disponible via le site de l'intercommunalité, pour le dépôt en ligne des informations et des dossiers d'urbanisme, ainsi qu'un guide pratique.

- Mme le maire nous informe d'une réunion le lundi 31/01/2022 avec le SIARCE, au sujet de la nouvelle station d'épuration qui connaît une avancée très positive, avec à l'ordre du jour le choix de la parcelle après une étude de sol et la proposition de financement la mieux adaptée.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H15.